



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Vendredi, 6 décembre 2024 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 04/2024

Présidence : M. Yves PELLET		
Municipalité		Excusés
M. Pierre-Alain	KARLEN	Syndic
Mme Corinne	BALLIF GROGNUZ	Municipale
M. Pierre-Alain	FAVROD	Municipal
M. Roland	MOOSER	Municipal

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024	p. 2
4	Communications du Bureau	p. 2
5	Communications de la Municipalité	p. 3
6	Préavis no. 05-2024 du 11 novembre 2024, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2025	p. 5
	6.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 6
	6.2. Adoption du préavis no. 05-2024	p. 9
7	Préavis no. 06-2024 du 18 novembre 2024, relatif à la réfection des dessertes agricoles, ph. 3	p. 9
	7.1 Rapport de la Commission ad hoc	p. 10
	7.2 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 11
	7.3 Adoption du préavis no. 06-2024	p. 11
8	Divers	p. 12
9	Election d'un/e secrétaire du Conseil	p. 13



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la dernière séance de l'année 2024.

M. le Président salue la présence de Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale, et Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER, candidate secrétaire du Conseil, et cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 26
- Excusés : 8
- Absents : 1

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Laurence STETTLER et Sandra FAVROD fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024

En l'absence de remarques le procès-verbal de la séance du Conseil du 9 octobre 2024 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Margaux DÜNNER, secrétaire remplaçante, pour la rédaction du document.

4. Communications du Bureau

- Enquête de l'université de Zurich : le 16 novembre, M. le Président a reçu un courriel de l'université de Zurich qui effectue une enquête sur le thème *des manifestations d'hostilité à l'égard des membres des parlements en Suisse*. Les responsables du projet auraient souhaité recevoir la liste des courriels des membres du Conseil de Noville. M. le Président leur a répondu qu'une information à ce sujet serait communiquée au Conseil, et que la liste des personnes intéressées à participer à leur étude leur serait transmise.
- Visite de Commune de M. le Préfet : la visite annuelle de M. le Préfet du 20 novembre a été annulée étant donné la vacance du poste.
- Votations fédérales 24 novembre : lors des Votations fédérales du 24 novembre, 7 personnes ont procédé au dépouillement du scrutin. M. le Président remercie les personnes présentes qui ont fourni un travail de qualité pour donner les résultats à temps. Il rappelle que les personnes intéressées à venir participer à un dépouillement peuvent s'annoncer auprès de lui.
- Repas des aînés : M. le Président a eu le grand plaisir de participer au repas des aînés de Noville, manifestation organisée par Mme Françoise KARLEN, épouse de M. le Syndic. La soirée était très bien orchestrée pour un moment de partage harmonieux et bienveillant avec les aînés de la Commune. M. le Président remercie M. le Syndic pour l'invitation, et adresse ses félicitations à son épouse pour la parfaite maîtrise de l'événement. M. le Syndic relatera les remerciements.



- Lettre de M. et Mme Jean-François et Martine MISSILLIER : le 2 décembre M. le Président a reçu la copie d'un courrier de la Famille MISSILLIER citoyens de Noville, adressé à la Municipalité à l'attention de M. le Municipal Roland MOOSER. Cette lettre concerne la réfection des dessertes agricoles - phase 1. Avant de donner lecture de la missive, M. le Président informe le Conseil qu'il détient un lien de parenté avec la Famille MISSILLIER : il s'agit de sa tante et de son oncle. M. le Président donne lecture de la lettre.
- Interpellation de M. Steven PILET : le 4 décembre, M. le Président a reçu une interpellation de la part de M. Steven PILET concernant les transports scolaires. Ayant été indisponible cette semaine et vu qu'une interpellation nécessite une certaine préparation, M. le Président a convenu avec M. Steven PILET de présenter cette interpellation au Conseil lors de la 1^{ère} séance du Conseil en 2025.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Budget 2025 au Grand Conseil : M. le Municipal, qui est également député au Grand Conseil, nous informe des débats actuellement en cours au Parlement vaudois concernant le budget 2025. Une initiative des milieux patronaux souhaite une baisse de 12% d'impôt sur le revenu et la fortune. Un autre parti demande quant à lui une baisse de 10% ce qui a été mal reçu. Quoiqu'il en soit, la décision finale concernant la baisse de l'impôt cantonal reviendra à la population vaudoise. Celle-ci devra trancher l'an prochain par les urnes entre le projet validé par le Grand Conseil et l'initiative dite des 12%.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Lettre de M. et Mme MISSILLIER : M. le Municipal admet avoir été évasif quant au délai de la réalisation de l'abornement. C'est une tâche qui doit être planifiée et il était impossible de fournir une date précise. Quant à son attitude légère lors de la conversation avec Mme MISSILLIER au sujet de la disparition des bornes, il informe que sur 4 km de routes contrôlées seules 5 bornes ont été retrouvées, alors qu'il devait y en avoir bien plus. Il est courant que ces bornes disparaissent dans le cadre des activités agricoles. La Loi oblige que l'abornement soit exécuté avec un géomètre officiellement reconnu par l'Etat de Vaud. Mais tout cela prend du temps. Pour rappel, ce projet de la Phase 1 a débuté en 2018 avec beaucoup de complications, notamment des exigences du service de l'environnement. Le projet sera bientôt terminé.

Situation des coûts de la Phase 1 de la réfection des dessertes agricoles : le Préavis se montait à CHF 1'964'000.00. Des factures ont été payées pour CHF 1'709'000.00. Il reste un solde à payer de CHF 332'000.00. Donc un total de CHF 2'041'000.00 pour ce projet de la Phase 1. En découle un excédent de CHF 77'000.00 dû à différents facteurs : des coûts liés au COVID, une augmentation des frais d'énergie, un affaissement de terrain sur le tronçon qui va du chemin des Bousses à la Grange du Bras, et finalement des frais d'assainissement du Pont sur le Grand Canal allant vers Crebelley (pont de la Grangette), sur la base d'exigences démesurées de la DGE. Ces surcoûts vont être couverts par des subsides des Améliorations Foncières. Les routes ont été construites dans les règles de l'art et tiendront certainement plus de 40 ans.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

M. le Syndic prend la parole pour le compte de M. le Municipal Reynald DÄNZER qui est en déplacement en France.



Transports scolaires : une séance aura lieu le 10 janvier 2025 avec l'UAPE et l'ARASAPE ayant pour thème les transports scolaires. Comme cela, il y aura des informations en vue de la réponse à l'interpellation de M. Steven PILET.

Gestion des déchets : concernant l'audit de la Cour des Comptes au sujet de la gestion des déchets, la Municipalité a décidé de poursuivre la collaboration avec les entreprises locales Bircher Recycling et Lehmann Transports, sans remettre au concours la sous-traitance avec un partenaire, comme demandé par la Cour des Comptes. En effet, ces deux prestataires sont à disposition rapidement pour intervenir en cas de besoin de vidange des bennes à ordures.

Courant 2025, le nouveau règlement sur la gestion des déchets sera déposé. Le projet sera d'abord soumis à l'Office fédéral de la Surveillance des Prix de M. Stefan MEIERHANS, puis soumis au Canton pour validation.

Par ailleurs, la Commune de Noville a une fois de plus été tirée au sort pour une démarche d'échantillonnage aléatoire de sacs à ordures payants. Des spécialistes interviendront à Noville pour venir éventrer 45 sacs à ordures, afin d'en inspecter leur contenu et la nature des déchets.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Enquête de la SRGZA Agglo Rivelac : l'enquête a eu lieu du 28 septembre au 27 octobre. Il y a eu au total 8 oppositions, dont 5 sont ciblées sur la zone de La Veyre-Derrey sur les Communes de Blonay et de St. Légier. Il s'agit d'un conflit politique que les Communes vont gérer. Il y aussi eu quelques remarques pertinentes de l'ATE (Association Transports et Environnement) et des Verts.

Enquête PA5 (projet d'agglomération 5^{ème} génération) et PDI (plan directeur intercommunal) : l'enquête a eu lieu du 18 octobre au 16 novembre. Il y a eu quelques remarques, mais pas d'oppositions. Avec le bureau technique, l'objectif est de déposer à fin mars 2025 le dossier PA5 à Berne. Il y a 43 dossiers qui seront déposés en même temps à l'Office fédéral, et ces dossiers seront tous en compétition. Pour Agglo Rivelac, il y a pour CHF 230 millions de mesures demandées. Concernant le PDI, il est à l'examen préalable auprès de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Il permettra de valider ce qui s'est passé dans la région.

Zone réservée « Les Fourches » (au sud du couloir à faune) : une présentation publique a eu lieu sans grande participation. 4 oppositions ont été enregistrées.

Groupement forestier des Agittes : le 7 novembre à Yvorne s'est tenue l'assemblée générale. Durant le dernier exercice, le Groupement a généré un chiffre d'affaires de CHF 3 millions. La scierie tourne à plein régime pour du bois de service et du bois d'énergie.

Groupe de travail Mosquitos : une séance du groupe de travail s'est tenue le 19 novembre avec M. le Prof. Peter LÜTHY de l'EPFZ et le M. Jérôme GREMAUD, des spécialistes sur la question des moustiques. L'année 2024 a été une année faste. En effet, avec la crue centennale du Rhône avec un débit à 800 m³/sec, les nappes phréatiques sont remontées et les sols ont généré des conditions favorables au développement de foyers de moustiques. Par conséquent, 4 traitements par drones ont eu lieu cette année, avec une efficacité importante. Il y a une répartition des frais de traitement entre les Communes de Rennaz, Villeneuve, Chessel, Roche et Noville.

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes : le 4 décembre s'est tenue une réunion du groupe de travail au Cotterd pour mettre en commun les pratiques de lutte contre les espèces néophytes (végétales). La situation est alarmante voir catastrophique pour certaines régions. La liste des plantes néophytes augmente. Une information sera communiquée à la population dans un tout-ménage en 2025.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.



6. Préavis no. 05-2024 du 11 novembre 2024, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2025

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

M. le Syndic informe d'un correctif de la part du Boursier M. Pierre-André CAPT concernant un problème informatique de reporting. Sur l'exercice 2023, un excédent de charges de CHF 190'518.88 était mentionné dans les comptes, ce qui est faux. Les deux derniers comptes n'ont pas été additionnés dans le système informatique. L'excédent de revenu est donc bien de CHF 14'650.02.

Dans le Préavis on fait référence à deux budgets : l'un de fonctionnement et l'autre d'investissement. Les informations principales sont mentionnées dans le Préavis que les membres du Conseil ont reçu.

M. le Syndic commente les informations exposées dans le Préavis et met l'accent sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) qui veut consolider les relations avec les communes sur la base d'un nouveau système de péréquation et une révision du financement de la participation à la cohésion sociale (PCS). Les effets de la péréquation ne sont pas encore visibles : il faudra attendre les exercices 2025 et 2026. Il s'agit donc d'une situation transitoire. Le budget a été élaboré de façon prudente. On constate que l'on se retrouve à CHF 6'263'312.25 de charges. Les revenus se montent à CHF 6'200'154.00, générant un excédent de charges de CHF 63'158.25. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 105'676.00.

Pour terminer, M. le Syndic recommande d'adopter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté, et de prendre acte du budget d'investissement 2025 tel que présenté. Il précise que l'on ne vote pas sur le budget d'investissement, on en prend acte.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications. Il ouvre la discussion en passant en revue les différents postes du budget.

Question de Mme Gaëlle TROLLUX : elle souhaite une explication du compte 351.314.10 « Entretien courant – collège », CHF 54'000.00, de quoi s'agit-il ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : il s'agit de travaux d'assainissement d'un local d'archives dans le sous-sol du collège, suite à l'apparition d'humidité et d'une moisissure. Il faut assainir rapidement afin d'éviter des dégâts consécutifs plus importants. Cela a été constaté après une remontée de la nappe phréatique, à la suite d'importantes pluies.

Question de Mme Laurence STETTLER : elle souhaite une explication du compte 353.314.10 « Entretien courant – église », CHF 30'000.00, de quoi s'agit-il ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : les façades du Temple noircissent parce qu'elles sont en pente. Il s'agit de mousse et de lichen qui s'incrustent dans le crépi. De plus il y a une fuite d'eau sous toit. Et pour terminer, une réfection de l'intérieur du clocher est prévue.

Question de Mme Sandra FAVROD : elle souhaite une explication du compte 3564.314.00 « Refuge Râpes des Tannes, frais d'entretien », CHF 10'000.00, de quoi s'agit-il ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : il s'agit de travaux d'entretien de l'ouvrage, et de travaux d'étude. L'entretien, pour maintenir un état de conservation minimal contre l'humidité, et pour le nettoyage du toit couvert de mousse. Les travaux d'étude visent à évaluer les conditions d'une transformation d'un dépôt à obus en refuge avec un minimum de confort. C'est une étape préalable nécessaire afin de savoir à quoi il faut s'attendre.

Remarque de M. Christophe CARREL : la COFIGE a été informée que ces frais étaient liés à la réfection de la toiture et la remise de crochets. C'est en contradiction avec les présentes explications de M. le Municipal. Il souhaite un éclaircissement.



Complément d'information de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : le bâtiment Râpes des Tannes fait partie du patrimoine de la Commune. Il s'agit d'un ouvrage militaire pour le dépôt de munitions ayant appartenu à la Confédération. La Commune l'a racheté pour CHF 40'000.00 au lieu de CHF 80'000.00 après d'âpres négociations. En 2025, la Municipalité va soumettre un Préavis au Conseil pour présenter les différentes variantes de transformation du bâtiment. Actuellement, la Commune s'en sert comme dépôt de matériel. D'autre part, la société de tir au laser en bénéficie pour 12 dimanches par année pour du tir à 10 mètres et le stockage de son matériel et d'une cuisine. L'idée est de transformer l'ouvrage en refuge forestier notamment pour le groupement des Agittes. Le bâtiment pourra aussi être mis en location en complément au Cotterd, avec un réfectoire de 50 à 60 places. Il n'est pas prévu d'y installer des dortoirs ce qui serait beaucoup trop contraignant et coûteux. Quoiqu'il en soit, le Conseil aura le dernier mot à la suite de la présentation d'un Préavis en 2025. Il rappelle toutefois qu'il ne faut pas franchir la limite s'engageant vers la cogestion entre la Municipalité et le Conseil.

Remarque de M. Christophe CARREL : il informe que la COFIGE a déposé un amendement concernant le budget d'investissement de CHF 450'000.00 pour le Refuge Râpes des Tannes au compte 3564.503.00.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

6.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 05-2024, du 11 novembre 2024, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025, sous réserve d'un amendement sur le budget d'investissement, comme suit :

- **d'adopter** le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 63'158.25;
- **de prendre acte** du budget d'investissement 2025 tel qu'amendé, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de **CHF 2'550'000.00** (au lieu de CHF 3'000'000.00).

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Remarque de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : M. le Syndic donne la définition du budget selon M. le Prof. Nils SOGUEL de l'IDHEAP. Il souligne qu'il s'agit d'être cohérent et conséquent : la soumission d'un Préavis en 2025 au sujet du projet de « Refuge Râpes de Tannes » pourra ne pas être recevable en l'absence d'une mention au budget d'investissement 2025. C'est pour cela que la Municipalité s'oppose à l'amendement demandé par la COFIGE, qui de surcroît n'est pas recevable, puisque l'on ne vote pas sur un budget d'investissement, on en prend seulement acte (voir article 91 du Règlement du Conseil communal).

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : il demande sur quelle base ont été estimé les CHF 450'000 pour le Refuge Râpes des Tannes.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il y a eu une évaluation du projet en vue de la réalisation d'un refuge forestier. M. le Municipal Roland MOOSER s'est entretenu avec un architecte et d'autres spécialistes pour chiffrer grossièrement une enveloppe estimée à CHF 450'000.00.

Remarque de M. Thomas MEIER : il se demande si toute la démarche n'est pas trop précipitée. Il suggère que l'étude de faisabilité en cours débouche sur un Préavis en 2025 soumis au Conseil,



mais que les travaux ne démarreraient probablement pas avant 2026. Cela permettrait de prévoir le montant d'investissement exact au Budget 2026.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : c'est un avis, mais le Préavis pour le projet est quasiment abouti et prêt à être soumis au Conseil. Le projet pourrait alors être démarré assez vite. Il faut éviter de faire des crédits d'étude qui sont un frein à l'avancement des projets. M. le Syndic remercie le Conseil de lui proposer des pistes, puisqu'il est de notoriété que la Municipalité ne sait pas faire grand-chose pour la Commune.

Réactions de l'Assemblée : cette remarque de M. le Syndic suscite l'indignation de l'Assemblée qui réagit en s'interrogeant s'il préconise le musellement du Conseil, ce que M. le Syndic réfute.

Question de M. Kevin GRANGIER : il souhaite une clarification quant au vote sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. Que dit le Règlement communal ? Est-ce que le Conseil peut refuser de prendre acte du budget d'investissement ? Il y a une incohérence entre le fait de soumettre un Préavis 05-2024 au vote du Conseil, si l'on affirme qu'une partie de son contenu (budget d'investissement) n'est pas soumis au vote.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il confirme que le Conseil ne peut que prendre acte du budget d'investissement, et que l'amendement n'est pas recevable. En l'absence de mention du projet au budget, le Préavis « Refuge Râpes des Tannes » pourrait être contesté en 2025.

Remarque de M. le Président Yves PELLET : il résume la situation. La COFIGE demande un amendement sur l'une des conclusions du Préavis 05-2024 qui est une prise d'acte. On peut amender chaque conclusion que ce soit une prise d'acte ou un vote. Toutefois, il faut clarifier quels sont les effets administratifs contraignants d'un amendement sur une prise d'acte.

M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, demande une interruption de séance en vue de se concerter avec les membres de dite Commission. M. le Président approuve une interruption pour une durée de 15 minutes.

La séance est interrompue à 21h32.

Reprise de la séance à 21h45. M. le Président donne la parole à un membre de la COFIGE.

Information de M. Kevin GRANGIER : la COFIGE a décidé de maintenir ses conclusions relatives au Préavis 05-2024, à savoir un vote pour l'adoption du budget de fonctionnement 2025, et une prise d'acte du budget d'investissement, mais amendé à CHF 2'550'000.00.

M. le Président prend note que l'amendement est maintenu pour le budget d'investissement.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il souhaite qu'il soit clairement protocolé que la COFIGE va mettre en péril le projet de « Refuge Râpes des Tannes » en le retirant du budget d'investissement, et que lors de la présentation du Préavis dudit projet en 2025, il ne soit pas dit que le Préavis ne soit pas recevable parce qu'il ne figurait pas au budget d'investissement car amendé. Il note que la cogestion a pris place dans le fonctionnement de la Municipalité.

Question de M. Steven PILET : il demande si on ne devrait pas voter le Préavis 05-2024 en deux points, à savoir une 1^{ère} fois le budget de fonctionnement et une 2^{ème} fois le budget d'investissement.

Réponse de M. le Président Yves PELLET : il informe que selon le Règlement, le Conseil vote et décide sur l'adoption des conclusions d'un Préavis. Présentement, il y a deux conclusions dans le Préavis 05-2024 : l'adoption du budget de fonctionnement et la prise d'acte du budget d'investissement. Pour ce dernier, la COFIGE propose d'amender une conclusion qui est une prise



d'acte dans laquelle la Municipalité nous informe que les dépenses prévues sont d'un montant total de CHF 3'000'000.00. Pour le vote sur les conclusions du Préavis 05-2024, la procédure est la suivante :

1. Le Conseil vote sur l'amendement proposé par la COFIGE ;
2. Le Conseil vote sur la totalité du Préavis 05-2024.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : M. le Syndic rappelle l'article 91 du Règlement du Conseil communal : « La Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissement. Ce plan est présenté au Conseil, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote ». Dès que le Conseil décortique et amende le budget d'investissement, on enfreint l'article 91. On ne peut pas amender quelque chose qui n'est pas soumis au vote.

Remarque de M. le Président Yves PELLET : si le budget de fonctionnement n'est pas soumis au vote conformément à l'article 91, alors pourquoi figure-t-il dans le Préavis 05-2024 qui lui doit être soumis au vote dans son intégralité ?

Remarque de M. Kevin GRANGIER : il précise que le Conseil va prendre acte de toute manière du budget d'investissement, mais la question reste ouverte quant au montant : CHF 3'000'000.00 suggérés par la Municipalité ou CHF 2'550'000.00 selon l'amendement proposé par la COFIGE.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il insiste sur le fait que selon l'article 91, il n'y a pas de vote sur le budget d'investissement. Une suppression des CHF 450'000.00 pour le projet de « Refuge Râpes des Tannes » met en péril le dépôt d'un Préavis en 2025 qui serait contesté en l'absence de mention dans la budget d'investissement.

Question de M. Thomas MEIER : s'il n'est pas possible d'accepter l'amendement de la COFIGE sur le budget d'investissement pour lequel on ne peut que prendre acte, ne faudrait-il pas envisager de refuser l'intégralité du Préavis 05-2024 ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : ce serait une décision très grave, d'autant plus que le budget de fonctionnement semble être accepté par le Conseil. On jetterai le bébé avec l'eau du bain.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : il se demande si la question de fond est tout simplement de savoir si le projet de « Refuge Râpes des Tannes » est souhaité ou non par le Conseil.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : en effet c'est ainsi, mais il faut attendre la soumission du Préavis en 2025 pour débattre de cette question. Mais pour que cela soit possible, il faut que la ligne de ce projet soit inscrite au budget d'investissement. Faute de quoi le projet est « mort ».

Remarques de Mme Valentina ALIU : le raisonnement de la COFIGE a été de redonner une cohérence au budget d'investissement, vu que, d'une part on présente un investissement de CHF 2'550'000.00 pour un projet de « Dessertes agricoles – phase 3 » qui fait l'objet d'un Préavis 06-2024 qui sera traité au point 7 de l'ordre du jour, et que d'autre part on mentionne un projet peu clair et sans Préavis pour un montant de CHF 450'000.00. La Commission suggère un reclassement de cette position « Refuge Râpes des Tannes » qui sera traitée par un Préavis en 2025.



Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : si on présente un projet de « Refuge Râpes des Tannes » par un Préavis en 2025, il faut une ligne à ce sujet au Budget d'investissement. C'est une logique implacable et il faut être cohérent. M. le Syndic fait appel au sens des responsabilités des membres du Conseil pour refuser l'amendement de la COFIGE, ou que cette dernière retire son amendement.

Il n'y a plus de questions. La discussion est close.

6.2. Adoption du Préavis no. 05-2024

M. le Président annonce en premier lieu le vote sur l'amendement de la COFIGE du Préavis no. 05-2024, à savoir la réduction à CHF 2'550'000.00 du budget d'investissement, au lieu de CHF 3'000'000.00.

M. le Président passe au vote sur l'amendement.

L'amendement est accepté à la majorité avec 15 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions.

Remarque de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il constate un vice de procédure, car le Conseil n'a pas à voter sur le budget d'investissement.

M. le Président prend note de la remarque de M. le Syndic, puis il passe à l'adoption du Préavis no. 05-2024 et lit les conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 05-2024, du 11 novembre 2024, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- **d'adopter** le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 63'158.25 ;
- **de prendre acte** du budget d'investissement 2025 tel qu'amendé, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de **CHF 2'550'000.00**.

M. le Président passe au vote sur l'adoption du Préavis.

Le Préavis no. 05-2024 tel qu'amendé est accepté à la majorité avec 17 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

7. Préavis no. 06-2024 du 18 novembre 2024, relatif à la réfection des dessertes agricoles - phase 3

M. le Président informe en premier lieu que le Bureau a suivi les recommandations de la Municipalité en confiant l'étude du Préavis à une Commission ad hoc pour la partie technique, et à la COFIGE pour la partie financière. Puis il cède la parole à M. le Municipal Roland MOOSER pour ses commentaires.



M. le Municipal Roland MOOSER :

Cette réfection des dessertes agricoles Phase 3 se fera uniquement dans le domaine public. Il y a une dizaine de tronçons concernés pour cette Phase 3. Pour la Phase 1, la Commune avait bénéficié d'un subside de 30% du Canton et de 27% de la Confédération. Suite à l'expertise fédérale cantonale du 18 octobre dernier, il a été annoncé un abaissement du subside cantonal à 27%. Donc CHF 75'000.00 seront à la charge de la Commune. M. le Municipal précise que pour le chemin no. 15 « La Rossa » une déduction de CHF 10'000.00 est imposée puisqu'il comprend une zone équestre d'intérêt non-agricole. De manière générale, les travaux pourront s'exécuter d'une manière beaucoup plus simple et rapide que dans les Phases précédentes. Les chemins no. 18 et no. 22 sont subventionnés à raison de 50% car ils sont multi-usages à savoir : agricole, privé et utilisés par les transports publics. Cette Phase 3 mettra un terme à la réfection des dessertes agricoles qui permettront à la Commune de disposer de routes convenables pour un usage agricole, le trafic automobile et la mobilité douce. Les travaux vont durer environ 6 mois.

M. le Président remercie M. le Municipal pour ses explications et ouvre la discussion.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : concernant l'abornement des terrains, il est vrai que certaines bornes ont été arrachées durant les années passées. Il a constaté que le chemin de l'Hôpital est borné avec des chevilles dans le goudron. Il serait bien que l'abornement soit effectué avec ces chevilles plutôt que des bornes qui sont facilement arrachées.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui en effet, ce sont des points limites dans le goudron qu'on appelle aussi des clous. Le nouvel abornement sera effectué par un géomètre reconnu officiellement et qui mettra en place des points limites.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

7.1. Rapport de la Commission ad hoc

M. le Président cède la parole à M. Guillaume TROLLUX, Président de la Commission ad hoc, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La Commission ad hoc suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 06-2024, du 18 novembre 2024, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3, comme suit :

- **d'accepter** le préavis n° 06-2024 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3 ;
- **d'autoriser** les travaux de génie civil pour la réfection des dessertes agricoles communales ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 2'550'000.00 ;
- **de financer** ces travaux par un prélèvement de CHF 753'000.00 sur le fonds de réserve pour travaux futurs 9282.9 ;
- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant maximum de CHF 2'550'000.00, mais en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **de réduire** l'investissement financier au fur et à mesure des rentrées des subventions s'élevant à CHF 1'180'000.00 ;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 617'000.00 à raison de CHF 15'425.00 par an sur une durée de 40 ans, le premier amortissement se fera dans l'exercice 2026.

M. le Président remercie M. Guillaume TROLLUX pour son intervention et ouvre la discussion.



Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

7.2. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 06-2024, du 18 novembre 2024, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3, comme suit :

- **d'accepter** le préavis n° 06-2024 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3 ;
- **d'autoriser** les travaux de génie civil pour la réfection des dessertes agricoles communales ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 2'550'000.00 ;
- **de financer** ces travaux par un prélèvement de CHF 753'000.00 sur le fonds de réserve pour travaux futurs 9282.9 ;
- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant maximum de CHF 2'550'000.00, mais en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **de réduire** l'investissement financier au fur et à mesure des rentrées des subventions s'élevant à CHF 1'180'000.00 ;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 617'000.00 à raison de CHF 15'425.00 par an sur une durée de 40 ans, le premier amortissement se fera dans l'exercice 2026.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

7.3. Adoption du Préavis no. 06-2024

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 06-2024.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis n° 06-2024, du 18 novembre 2024, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3** ;
- ayant entendu les rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter** le préavis n° 06-2024 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3 ;
- **d'autoriser** les travaux de génie civil pour la réfection des dessertes agricoles communales ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 2'550'000.00 ;
- **de financer** ces travaux par un prélèvement de CHF 753'000.00 sur le fonds de réserve pour travaux futurs 9282.9 ;



- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant maximum de CHF 2'550'000.00, mais en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **de réduire** l'investissement financier au fur et à mesure des rentrées des subventions s'élevant à CHF 1'180'000.00 ;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 617'000.00 à raison de CHF 15'425.00 par an sur une durée de 40 ans, le premier amortissement se fera dans l'exercice 2026.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 06-2024 est accepté à l'unanimité.

8. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Information de M. le Président Yves PELLET : en qualité de délégué, il a assisté le 7 novembre dernier à l'Assemblée générale du Groupement des Agittes à Yverne. Les tâches du comité, le budget 2025, les tarifs de facturation 2025, ainsi que l'organisation du Groupement ont été passés en revue.

Proposition de M. Steven PILET : pour marquer cette période de Noël, il propose aux membres du Conseil de renoncer à leurs jetons de présence de cette dernière séance de l'année pour en faire un don de solidarité à l'Association des Tables du Rhône dont la mission est de PARTAGER plutôt que GASPILLER en récoltant et en distribuant gratuitement les produits alimentaires excédentaires aux plus démunis.

Remarque de Mme Laurence STETTLER : elle remercie la Municipalité pour la très belle initiative de réalisation d'une superbe fresque de « Super Mario » à la place de jeu de Crebelley, peinte par M. Lionel GYGLI.

Information de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : vu que les dates des séances du Conseil sont d'ores et déjà connues pour 2025, la Municipalité a décidé que 3 semaines avant chaque séance, en principe les lundis, les Préavis soient remis, afin que les Commissions puissent coordonner les dates des séances à l'avance et rendre leurs rapports dans les 48 heures. Pour rappel, le Boursier est présent à Noville le lundi, le jeudi et le vendredi. Il est donc disponible en cas de besoin. Il prie toutes les Commissions concernées de prendre bonne note de ces dates et de s'organiser selon ce nouveau principe.

<u>Date de remise des Préavis</u>	<u>Date des séances du Conseil</u>
Lundi, 24 février 2025	Mercredi, 12 mars 2025
Lundi, 02 juin 2025	Jeudi, 19 juin 2025
Mardi, 23 septembre 2025	Jeudi, 09 octobre 2025
Lundi, 17 novembre 2025	Vendredi, 05 décembre 2025

M. le Président remercie M. le Syndic pour cette proposition.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.



9. Election d'un/e Secrétaire du Conseil

Suite à la démission de M. Kim KAUFFMANN, la place de Secrétaire est à repourvoir. Après la mise au concours du poste, Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER épouse de M. Patrick KIRCHHOFER, a fait part de son désir de s'investir pour sa Commune. Elle s'est portée volontaire au poste de Secrétaire du Conseil.

Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER est native de Noville, elle a 35 ans et est mère d'une fille. Elle a suivi une formation d'employée de commerce, complétée par un Brevet Fédéral de Spécialiste en Ressources Humaines. Elle occupe le poste de Responsable Administration et Ressources Humaines au sein du Centre de Congrès de Montreux.

Au cours des derniers mois, M. le Président a eu l'occasion de tester à plusieurs reprises les compétences de Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER notamment lors des votations fédérales. Elle a rempli à merveille les missions qui lui ont été confiées, et elle a les compétences nécessaires pour devenir Secrétaire du Conseil.

M. le Président ouvre la discussion en interrogeant l'Assemblée sur d'éventuelles autres candidatures. Etant donné l'approbation unanime de l'Assemblée, Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER est élue par acclamation.

M. le Président adresse ses remerciements au Secrétaire sortant, M. Kim KAUFFMANN, qui cède sa place à Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER aux côtés de M. le Président.

Pour terminer la séance, M. le Président dresse une brève rétrospective sur l'année écoulée. Il annonce une année de préparation à la nouvelle législature à venir. Mais il reste encore du travail : des séances, des préavis, des commissions, et de temps à autre un verre de blanc pour agrémenter les débats. Il rappelle que ce sont les efforts de l'Assemblée qui contribuent au bon-vivre des citoyennes et citoyens de Noville. M. le Président remercie M. le Syndic et les membres de la Municipalité, le Greffe, tous les employés communaux, les membres du Conseil, le bureau et le secrétaire. Il conclut en souhaitant à toute l'Assemblée d'excellentes Fêtes de fin d'année.

La séance est close à 22h43.

Yves PELLET
Président



Kim KAUFFMANN
Secrétaire

AGENDA DES SÉANCES 2025

Mercredi, 12 mars 2025 | Jeudi, 19 juin 2025 | Jeudi, 09 octobre 2025 | Vendredi, 05 décembre 2025